



COMMUNE
DE
SAINTE ANASTASIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 septembre 2022

2022/49

L'an deux mille vingt-deux, le 21 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 15 septembre 2022, s'est réuni au foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire,

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles - CHABAUD Laurent – Madame FOURES Josiane – M. FABRE Alain – Mme HURLIN Régine – M. HIBSCHELE Jean-Marc – MM COULON Daniel – AUBIN Dimitri – BECHARD Alain – Mmes ARNAUD GIBOULET Sophie – SCHMITT Maire-Gil – PANAFIEU Blandine - DE CORO Jessica – MENALDO KEBDANI Nadia – ALTIER Jonathan –

ABSENTS : Mmes POULLET - Mme BAECKER Sybille - Danielle MM REBUFFAT - Jacky NEVEU James

PROCURATIONS : Mme POULLET Danielle à M. HIBSCHELE Jean-Marc
Mme BAECKER Sybille à M. TIXADOR Gilles
M. NEVEU James à M. FABRE Alain
M. REBUFFAT Jacky à M. ALTIER Jonathan

Soit 19 votants

OBJET : Convention de mise à disposition avec l'association FOOT US REGORDANE

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2144-3

VU le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L2125-1

CONSIDERANT la demande de l'association FOOT US REGORDANE, de bénéficier des installations du stade municipal à compter du 1^{er} octobre 2022 afin d'y réaliser l'entraînement de plusieurs équipes de jeunes

CONSIDERANT que le stade est inoccupé depuis plusieurs mois en raison de la mise en sommeil de l'association ENTENTE DU GARDON,

CONSIDERANT le projet de convention qui prévoit un planning d'utilisation précis ; l'association proposera en contrepartie des stages gratuits aux jeunes du village durant les vacances scolaires.

Après avoir entendu l'exposé de madame Josiane FOURES, adjointe au maire,

Après en avoir délibéré,

.../...

Porte des Gorges du Gardon - Site classé

ARTICLE 1 : approuve à l'unanimité la convention de mise à disposition du stade municipal Jerémy LLOBET à signer avec l'association FOOT US REGORDANE domicilié 19 impasse du Docteur Charcot – 30190 SAINT GENIES DE MALGOIRES, représentée par son président, Monsieur Régis CHAPON, pour l'année 2022-2023

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et ans susdits

Le Maire

Gilles DE ADOR



Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le

Et de la transmission à M. le Préfet le